

	Conseil du 7 juillet 2017	Délibération
	Direction générale des Territoires Direction administrative et financière - Pôle ter Rive droite	N° 2017-467

**Saint-Louis-de-Montferrand - Aménagement rue Espagnet phase 2 - Confirmation de décision de faire
- Décision - Autorisation**

Monsieur Patrick PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2015/0332 du Conseil de Bordeaux Métropole, les élus ont autorisé la signature des contrats de co-développement 2015-2017.

Depuis, l'avancement des projets permet de proposer la validation de jalon suivant concernant un projet de voirie (cf. fiche jointe).

PROJET	JALON	ESTIMATION	IMPUTATION BUDGETAIRE	N°FICHE ACTION
Saint-Louis-de-Montferrand – Aménagement de la rue Espagnet phase 2	Confirmation de décision de faire	675 000 € 593 000 €	05P060O003 05P066O024	C034340011

La confirmation de décision de faire concerne la poursuite des travaux sur la rue Roger Espagnet jusqu'au carrefour de la RD113 compris : achèvement des cheminements doux et aménagement d'un carrefour sécurisé.

Cette opération est financée en partie (50% hors foncier de l'opération) par le fonds d'intervention communal de la commune.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5217-2,
VU les états et les fiches projet mis à la disposition des élus métropolitains,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE ce projet fait l'objet d'un avancement programmé des études,

DECIDE

Article 1 : l'ajustement pour ce projet avec la planification financière est approuvé.

Article 2 : la dépense correspondante sera imputée au titre de l'exercice considéré chapitre 23 article 23151 fonction 844 et chapitre 23 article 23151 fonction 822.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 juillet 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 24 JUILLET 2017 PUBLIÉ LE : 24 JUILLET 2017	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Patrick PUJOL
--	---